

Quatre cent trente-huitième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 22 mai 2019, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement du territoire	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Agente de communication et de promotion	Mme Johanie Laverdière
Coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs	M. Sylvain Valiquette
Chargé de projets matières résiduelles et symbiose industrielle	M. Benoit Bissonnette
Coordonnatrice symbiose industrielle et matières résiduelles	Mme Karine Thibault
Coordonnateur en sécurité publique	M. Jérémy Parent
Conseiller aux entreprises	M. Francis Richer

Sept citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2019-05-10533
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en déplaçant le point 16.3 après le point 6.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2019-05-10534
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2019-05-10535

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 MAI 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 8 mai 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 8 mai 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉS

Mmes Hildegund Janzing et Sylvie Berthaud, MM. Timon Janzing et Jean-Pierre Harel ont été invités pour qu'ils expriment devant l'ensemble du conseil de la MRC leurs opinions face à la gestion du compostage sur le territoire de plusieurs municipalités. M. Harel a décliné l'invitation et motivé son absence, et Mme Berthaud n'a pas répondu à l'invitation.

Mme Hildegund Janzing

Mme Hildegund Janzing, accompagnée de M. Timon Janzing, remercie les élus pour l'invitation. Elle dit voir le compost comme une richesse et elle souhaite le moins possible de gaspillage.

Il semble y avoir une réticence à valoriser l'usage des bacs bruns dans les campagnes alors que les citoyens utilisent leur terrain pour produire leur compost. Elle critique également l'augmentation de la circulation des camions lourds sur les routes de campagne. L'éducation demeure nécessaire pour l'utilisation du bac brun. Elle mentionne que la Municipalité de Saint-Adrien a développé un incitatif pour les nouveaux citoyens par une réduction de taxes si le compost est fait par les citoyens au domicile.

Le préfet, M. Hugues Grimard, rappelle que la MRC a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles, et toutes les municipalités y ont adhéré. Pour l'ensemble des élus, ces matières représentent une ressource importante. Il mentionne d'ailleurs la mise sur pied du projet Synergie Estrie qui vise à stimuler l'économie circulaire notamment à envisager les solutions durables à circuit court.

Les élus sont conscients que la gestion du compost passe par l'éducation. D'ailleurs une campagne de sensibilisation au compostage a été lancée par la MRC qui inclut le compost à domicile.

En terminant, M. Grimard rappelle que le principe fondamental de la collaboration repose sur le respect des organisations et de leurs employés. Une invitation à l'ouverture et la collaboration est lancée par l'ensemble du conseil de la MRC.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Mme Lori Hazine Poisson

Mme Lori Nazine Poisson fait part d'une lettre adressée à la MRC portant sur le soutien à la signature par la MRC des Sources d'une entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Mme Poisson mentionne que l'organisme «Vitalité artistique et culturelle des Sources», dont près de 30 membres ont co-signé cette lettre, a recommandé à la MRC d'adhérer à l'entente de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que les élus traiteront cette lettre lors de leur prochain atelier de travail. Il demande à Mme Poisson combien d'organismes ou artistes sont reconnus admissibles par le Conseil des arts et des lettres sur le territoire de la MRC des Sources. Mme Poisson n'a pas cette réponse. Il mentionne également que lors du dernier appel à projets, alors qu'un montant de 17 727 \$ était disponible, une seule demande a été déposée en développement culturel, on se questionne sur le besoin réel de la demande.

M. Grimard invite l'organisme à travailler avec les partenaires pour faire des actions concrètes.

M. Alain Roy, CDC

M. Alain Roy présente aux élus un suivi sur la «Planification stratégique jeunesse des Sources» et le «Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources». Il mentionne qu'un projet jeunesse sera déposé à la Fondation Chagnon. Dans le cadre du PAGIEPS, la mise en œuvre de l'objectif 11, soit les Alliances pour la solidarité, sera un levier financier important pour la réalisation des projets. Plusieurs outils sont donc mis en œuvre pour permettre d'atteindre les objectifs.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-05-10536

RAPPORT MISE EN ŒUVRE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2018

CONSIDÉRANT qu'il s'avère essentiel de faire un suivi des actions mises en œuvre sur le territoire de la MRC des Sources en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et ainsi permettre de vérifier l'atteinte des cibles;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC des Sources à déposer un rapport de suivi de la mise en œuvre de son PGMR au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à chaque année d'exécution;

CONSIDÉRANT que le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR est effectué selon le nouveau PGMR en vigueur depuis le 2 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources adopte le rapport de mise en œuvre 2018 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Adoptée.

CAMPAGNE DE PROMOTION RÉGIONALE DU COMPOSTAGE

Le chargé de projets matières résiduelles et symbiose industrielle, M. Benoit Bissonnette, informe les membres du conseil, que dans le but de sensibiliser et informer la population à l'importance de la collecte de la troisième voie, la MRC a lancé une campagne de promotion, «Composter sans bougonner». Mme Johanie Laverdière présente les capsules vidéo qui seront disponibles sur le site Internet de la MRC et sur les médias sociaux. Cette campagne a pour but de démystifier le compostage et de faire en sorte que chacun intègre cette pratique à ses habitudes. L'implantation de la troisième voie permettra d'atteindre les objectifs fixés par la politique gouvernementale. Les municipalités ont reçues les capsules vidéo et sont invitées à les mettre sur leur site Internet.

2019-05-10537

MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ATTENTION DE LA MRC MEMPHRÉMAGOG

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, propose une motion de remerciements à la MRC Memphrémagog pour sa précieuse collaboration lors de la mise sur pied de la campagne de promotion «Compostez sans bougonner» de la MRC des Sources. Les élus souhaitent aussi souligner l'importante contribution matérielle apportée à cette initiative et remercient les employés qui ont participé au partage d'information.

Adopté à l'unanimité.

AVANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le chargé de projets matières résiduelles et symbiose industrielle, M. Benoit Bissonnette, informe les membres du conseil que le déploiement du Programme municipalisé de vidange de fosses septiques a débuté le 13 mai dernier dans trois municipalités de la MRC, soit Asbestos, Ham-Sud et Danville. Quant aux Municipalités de Saint-Camille, de Wotton, de Saint-Adrien et de Saint-Georges-de-Windsor, les résidences ayant une fosse septique seront, quant à elles, vidangées à l'an 2 du programme, soit entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 2020. Il mentionne que pour des questions de logistique, l'ensemble des municipalités ne pouvait être vidangé la même année d'où l'instauration d'un processus de rotation.

M. Bissonnette mentionne qu'à la fin de la saison, les municipalités recevront un rapport sur les anomalies et les non-conformités. Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, demande que les résultats soient acheminés aux municipalités le plus tôt possible.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – JUIN, JUILLET ET AOÛT 2019

Le calendrier des rencontres pour les mois de juin, juillet et août 2019 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

FÊTONS ENSEMBLE LE SOLSTICE D'ÉTÉ

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, présente aux membres du conseil la première édition des fêtes du solstice d'été, qui aura lieu au parc régional du 21 au 24 juin prochain. Une nouveauté sous le thème «Fêtons ensemble» la Journée nationale des peuples autochtones et la célébration de la Fête nationale du Québec. Il ajoute que ce sera aussi le week-end «Portes ouvertes» pour tous les résidents de la MRC des Sources : accès et location d'équipements gratuits (selon disponibilité).

ROUTE VERTE

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, informe les membres du conseil que la piste cyclable est maintenant ouverte. De plus, afin de mieux informer les utilisateurs et rendre la pratique du vélo plus sécuritaire, la MRC a adopté un code de conduite que les usagers doivent respecter pour le tronçon de la Route verte qui passe sur notre territoire.

2019-05-10538

ROUTE VERTE – CODE DE CONDUITE ET RÈGLEMENTS, TRONÇON CYCLABLE

CONSIDÉRANT que le MRC des Sources souhaite instaurer un nouveau code de conduite des utilisateurs de la Route verte afin de permettre une expérience des plus agréables aux usagers du tronçon;

CONSIDÉRANT qu'un projet-pilote permettant la présence des chiens sur la partie de la Route verte dont la MRC des Sources a la responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources adopte le code de conduite et règlements pour le tronçon de la piste cyclable de la Route verte dont elle a la responsabilité;

QUE le code de conduite et règlements soit défini ainsi :

- toute circulation en scooter (cyclomoteur) est interdite;
- toute circulation en véhicule motorisé est interdite, excepté l'hiver pour les motoneiges;
- toute circulation à cheval est interdite;
- la circulation en chaise roulante, quadriporteur ou triporteur électrique adapté est autorisée spécifiquement pour une personne handicapée ou à mobilité réduite. La vitesse de déplacement est limitée à 15 km/h, compte tenu du facteur de sécurité relié au poids de ces véhicules;
- circuler à la file indienne;
- rouler à une vitesse raisonnable, la vitesse excessive et les courses étant prohibées (la vitesse maximale recommandée est de 22 km/h);
- dégager la piste lors de vos arrêts;
- doubler par la gauche seulement et signaler votre intention;
- le port du casque est recommandé;
- pour des raisons de sécurité, les marcheurs doivent circuler dans le sens contraire aux cyclistes. Ceci permet aux usagers de se voir plus rapidement et ainsi de réagir dans un meilleur délai.

Projet pilote « Avec mon chien »

Règles d'encadrement à l'intention de la personne responsable d'un chien :

- le chien doit être tenu en laisse (d'une longueur maximum de 1 mètre) et être sous surveillance en tout temps;
- la personne responsable d'un chien présentant un comportement agressif devra quitter les installations du tronçon cyclable;
- la personne responsable du chien doit immédiatement ramasser les excréments de son animal;
- le chien qui aboie, qui hurle ou qui nuit au bien-être, à la quiétude et à la sécurité des autres usagers n'est pas toléré.

Adoptée.

LOISIRS

SUIVI DES DOSSIERS CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE)

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, présente un suivi des dossiers du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE).

Un plan développement du loisir sera travaillé par un comité de pilotage. Un échéancier de ce comité est présenté et un rapport final devrait être déposé au début 2020.

Le Service d'animation estivale (SAE) débutera avec la fin des classes. L'ensemble des municipalités sont en période de recrutement et la problématique de la main-d'œuvre est aussi présente à ce niveau. Les municipalités de Ham-Sud et Saint-Camille pourraient regrouper leur service SAE.

M. Valiquette informe les membres du conseil que le ministère de la Culture et des Communications a mis fin à la mesure financière qui permettait au CSLE de mettre de l'avant le programme d'aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes, il n'y aura donc pas d'appel de projets en 2019.

En terminant, M. Valiquette tient à souligner la diversification de l'offre de loisirs de la Ville d'Asbestos.

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

2019-05-10539

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TOURISME CANTONS-DE-L'EST 2019 – ADHÉSION ET DÉLÉGATION DE M. SYLVAIN VALIQUETTE

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Cantons-de-l'Est, qui se tiendra le mardi 11 juin 2019, au Centre le Camillois ;

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Valiquette occupe le siège numéro 3 et représente la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le siège numéro 3 (MRC des Sources) est en élection le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT que Tourisme Cantons-de-l'Est est un partenaire économique important dans la région de l'Estrie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le conseil de la MRC des Sources renouvelle son adhésion avec Tourisme Cantons-de-l'Est (TCE) pour l'exercice 2019-2020;

QUE la MRC des Sources autorise M. Sylvain Valiquette à assister à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Cantons-de-l'Est qui se tiendra le 11 juin 2019;

QUE la MRC des Sources mandate M. Sylvain Valiquette à occuper un siège au conseil d'administration de Tourisme Cantons-de-l'Est, pour un terme de deux (2) ans.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2019-05-10540

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE HAM-SUD

PROJET : Soutien local

PROMOTEUR : Municipalité de Ham-Sud

(Projet FDT-2019-71)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Ham-Sud concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-71 Soutien local*, présenté par la Municipalité de Ham-Sud, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ham-Sud a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-71 Soutien local* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-71 Soutien local* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 10 000 \$ effectuée par la Municipalité de Ham-Sud pour un projet totalisant 19 500 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Ham-Sud représente 52 % du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-71 Soutien local* présenté par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 10 000 \$ ou correspondant à un apport maximal de 52 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local Ham-Sud

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2019-05-10541

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE SAINT-CAMILLE

PROJET : Développement de Saint-Camille

PROMOTEUR : Corporation de développement socio-économique de St-Camille

(Projet FDT-2019-72)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Camille concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-72 Développement de Saint-Camille*, présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, répond à l'objectif *Assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2019-72 Développement de Saint-Camille* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-72 Développement de Saint-Camille* est jugé admissible;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 15 000 \$ effectuée par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un projet totalisant 27 951,21 \$;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Saint-Camille représente 54 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-72 Développement de Saint-Camille* présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un montant maximum de 15 000 \$ ou correspondant à un apport maximal de 54 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds local de Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (7 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2019-05-10542

FDT-2019-B : CONTRIBUTION DE LA MRC DES SOURCES POUR «STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ»

CONSIDÉRANT que l'agenda 21 priorise l'équilibre démographique ;

CONSIDÉRANT que le deuxième objectif stratégique du plan d'action de l'agenda 21 local est l'augmentation du pourcentage de population active pour favoriser l'équilibre de la pyramide des âges ;

CONSIDÉRANT que l'attractivité de nouveaux résidents sur le territoire est une priorité pour la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC des Sources doit se doter d'une stratégie globale d'attractivité territoriale ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est l'acteur le mieux placé pour remplir le rôle d'attractivité territoriale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte la mise en place d'une stratégie globale d'attractivité territoriale agissant comme fil conducteur entre ses différents plans d'action ;

QUE la MRC des Sources contribue au financement du projet pour un maximum de 50 000 \$ afin de réaliser le projet ;

QUE cette somme soit prise à même le FDT régional de la MRC ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est mandaté pour signer, au nom de la MRC des Sources, tous les documents en lien avec le projet de stratégie globale d'attractivité territoriale.

Adoptée.

2019-05-10543

FDT-2019-C : CONTRIBUTION DE LA MRC DES SOURCES POUR «JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'IMMIGRATION ET L'ENTREPRENEURIAT»

CONSIDÉRANT que l'agenda 21 priorise l'équilibre démographique ;

CONSIDÉRANT que le deuxième objectif stratégique du plan d'action de l'agenda 21 local est l'augmentation du pourcentage de population active pour favoriser l'équilibre de la pyramide des âges ;

CONSIDÉRANT que le troisième objectif stratégique du plan d'action de l'agenda 21 local est l'augmentation de la population immigrante résidant dans la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources compte dans son organisation une ressource ayant comme objectif de faciliter l'intégration des personnes immigrantes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que les employeurs de la MRC des Sources ont besoin d'accompagnement dans l'intégration des travailleurs immigrants dans leurs entreprises.

CONSIDÉRANT que l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke, par son programme «Accélérateur entrepreneurial Desjardins», organise une journée de réflexion sur l'immigration et l'entrepreneuriat ayant pour objectif d'identifier les enjeux des différentes parties prenantes du contexte ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources participe à la préparation et à la mise en place de la journée de réflexion sur l'immigration et l'entrepreneuriat ;

QUE la MRC des Sources contribue au financement du projet, à la hauteur de 2 000 \$ ou 40 % du coût total du projet ;

QUE cette somme soit prise à même le FDT régional de la MRC.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2019-05-10544

PAGIEPS – GOUVERNANCE

CONSIDÉRANT que le comité de mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité sociale en Estrie a convenu de nouvelles orientations touchant le volet «Mécanismes de gestion financière» et «Processus pour l'approbation des projets»;

CONSIDÉRANT que la nouvelle orientation prévoit que les sommes réservées aux instances de concertation locale pour la gestion et les enveloppes dédiées aux projets seront envoyées aux MRC directement qui seront chargées de les redistribuer;

CONSIDÉRANT que la nouvelle orientation précise la mécanique régionale pour le dépôt de projets ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte ces changements.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2019-05-10545

DÉPÔT PROJET RECHERCHE VALORISATION LAINE DE MOUTON

CONSIDÉRANT l'importance économique du secteur agricole de la MRC des Sources et du positionnement de la région de l'Estrie comme étant l'une des régions les plus productives en ovins au Québec;

CONSIDÉRANT les orientations que porte la MRC des Sources pour le déploiement d'une filière innovante portant sur le développement des écomatériaux;

CONSIDÉRANT les nombreuses collaborations qui s'établissent entre la MRC des Sources et l'Université de Sherbrooke pour favoriser le développement de la filière des écomatériaux;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources porte l'initiative estrienne Synergie Estrie pour le déploiement de l'économie circulaire par les symbioses industrielles dans notre région comme étant un modèle économique porteur d'opportunités;

CONSIDÉRANT que le projet de recherche de la valorisation de la laine de mouton exploite la faisabilité dans divers secteurs en abordant l'ensemble des ressources qui peuvent être exploitées à partir de la transformation de cette matière dans un concept d'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que le projet cible une ressource sans débouché local et même à l'échelle du pays car elle est exportée à plus de 90 % à l'étranger;

CONSIDÉRANT les nombreux partenaires recueillis au sein de ce projet qui représente l'ensemble des acteurs clés de la filière de la laine de mouton et du grand intérêt de collaboration sous plusieurs formes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le présent projet sera déposé dans le cadre du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources soit autorisée à agir à titre de porteur officiel de ce projet en collaboration avec l'Université de Sherbrooke;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

PRÉSENTATION NOUVELLE SIGNATURE GRAPHIQUE

Mme Andréanne Ladouceur, coordonnatrice du Service de transport collectif des Sources, présente la nouvelle signature graphique du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC des Sources. Elle mentionne que lors de son assemblée générale annuelle tenue le 24 avril 2019, le conseil d'administration a procédé au dévoilement de sa nouvelle image de marque et de son nouveau nom « Services de transport collectif des Sources ». Depuis la prise de compétence du transport collectif et adapté par la MRC des Sources en 2015, le service de desserte s'est étendu à l'ensemble du territoire de la MRC dépassant ainsi les limites territoriales des municipalités participantes de l'époque. De par les couleurs du logo, la STC des Sources souhaite mettre l'accent sur la notion du développement durable. Depuis mars 2019, la STC des Sources a des véhicules biénergie (propane et essence). On mentionne également qu'il est maintenant possible de faire des réservations en ligne (www.stcdessources.com).

2019-05-10546

MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseiller, M. Michel Plourde, propose une motion de félicitations pour la nouvelle image et le dynamisme de l'organisme.

Adopté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – SUIVI DE L'AVANCEMENT

Le coordonnateur en sécurité publique, M. Jérémy Parent, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'adoption du rapport annuel d'activité pour l'an 7 de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI), la MRC travaille toujours sur la révision du SCRSI. Une rencontre du comité de sécurité incendie se tiendra au début du mois de juin.

PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)**PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) – PRÉSENTATION DES SOMMES INVESTIES**

Le coordonnateur en sécurité publique, M. Jérémy Parent, informe les membres du conseil qu'en 2018, dans le cadre de la mise sur pied de son Plan local d'intervention d'urgence (PLIU), la MRC a obtenu une aide d'un peu plus de 100 000 \$ du programme d'aide aux Services d'urgence en milieux isolés du ministère de la Sécurité Publique (MSP). Ce montant aura permis d'équiper et de former les Services d'intervention du territoire pour le secours hors-route. Sur le territoire, ce sont le Service incendie de Danville et le personnel du Parc régional du Mont-Ham qui ont été formés (Recherche et boussole) et équipés pour intervenir en milieux isolés. La formation et les équipements représentent un investissement de 95 827 \$. Une simulation de secours hors-route sera planifiée sur les deux territoires.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE 28 MAI 2019, À 9 H, À LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 28 mai 2019, à 9 h, à la Municipalité de Wotton.

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT**SITE D'ENFOUISSEMENT**

2019-05-10547

SITE D'ENFOUISSEMENT**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

EAU

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

MRC FINANCES**2019-05-10548****MRC DES SOURCES****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-05-10549**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201900253 à 201900381 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 189 458,16 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES**2019-05-10550****EMBAUCHE – M. JEAN-SIMON LESSARD, CONSEILLER AUX ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-10494 par laquelle la MRC autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à lancer un appel de candidatures pour combler le poste de conseiller aux entreprises et au développement territorial, pour un remplacement de congé de maternité d'une durée d'un an;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection s'est rencontré le 10 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un poste de conseiller aux entreprises est également à pourvoir;

CONSIDÉRANT qu'un des candidats rencontrés s'est démarqué et que ce dernier a démontré de l'intérêt par le poste à temps plein;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente pour procéder à l'embauche de M. Jean-Simon Lessard à titre de conseiller aux entreprises, en date du 21 mai 2019. M. Lessard sera soumis à une période de probation de six mois, après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION**2019-05-10551****MEI – REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2018**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2018 pour un montant de 0 \$.

QUE la MRC des Sources procède à la reddition de compte 2018 du Fonds local d'investissement auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES**IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)**

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité immeubles de la MRC des Sources se tiendra le 29 mai 2019, à 18 h 30.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)**2019-05-10552****ADJUDICATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉFECTION TOITURE DU 600 RUE GOSSELIN, WOTTON**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-10130 par laquelle la MRC des Sources mandatait le directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres sur invitation afin d'octroyer le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'immeuble sis au 600 rue Gosselin, Wotton ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, chapitre C-65.1] concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à l'appel d'offres sur invitation le 10 mai 2019, et a reçu une seule soumission en date du 22 mai 2019, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix de soumission</u>
Toiture Everest D.O.M. inc.	28 842 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 22 mai 2019 et que la soumission reçue a été jugée conforme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources octroie le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'immeuble sis au 600 rue Gosselin, Wotton, tel que défini dans l'appel d'offres sur invitation, à l'entreprise Toiture Everest D.O.M. inc. pour un montant de 28 842 \$, avant taxes ;

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer le contrat octroyé à l'entreprise Toiture Everest D.O.M. inc.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-05-10553
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier